

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 18 novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

SANTÉ

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

LANGUES OFFICIELLES

M. McKee

L'hon. M. Higgs

TRANSPORT DES ÉLÈVES

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

FINANCES DU GOUVERNEMENT

M. Legacy

L'hon. M. Holland

L'hon. M. Holland

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Holland

TRANSPORT DES ÉLÈVES

M. K. Arseneau

L'hon. M. Hogan

M. K. Arseneau

L'hon. M. Hogan

ÉNERGIE NB

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holland

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holland

L'hon. M. Holland

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holland

LANGUES OFFICIELLES

M. McKee

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, après avoir subi des pressions hier, le ministre de la Santé a finalement accepté de mettre son médecin-hygiéniste en chef par intérim à la disposition des médias. Il s'agit d'un premier pas, mais nous demandons une séance d'information publique complète afin que les gens du Nouveau-Brunswick puissent suivre la séance en direct et obtenir des renseignements de première main du médecin-hygiéniste. Hier, nous avons vu le Dr Strang de la Nouvelle-Écosse tenir une séance en direct. On dit que, en Nouvelle-Écosse, les maladies respiratoires chez les enfants ont atteint des niveaux historiques et on exhorte les parents à faire vacciner leurs enfants contre la grippe et la COVID-19. On dit que les services de soins aigus pour les enfants sont mis à rude épreuve par des vagues de virus qui se déchaînent successivement et créent le pire des scénarios.

Nous savons que seulement de 1 % à 2 % des enfants de moins de 5 ans ont reçu deux doses de vaccin contre la COVID-19 et que seulement 10 % de ces enfants ont reçu un vaccin contre la grippe. Où en sont donc la Santé publique, le ministre de la Santé et son ministère en ce qui concerne une campagne de sensibilisation pour favoriser la vaccination contre la COVID-19 et la grippe afin d'augmenter les chiffres?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, je suis reconnaissant au chef de l'opposition de sa question d'aujourd'hui. Vous savez, il s'agit de la façon de faire typique de l'opposition. Les gens de l'opposition ne sont jamais satisfaits, Monsieur le président — jamais satisfaits. Le médecin-hygiéniste en chef a accepté de se mettre à la disposition des médias pour répondre à leurs questions. Pourquoi le député d'en face n'attend-il pas la tenue d'une telle rencontre pour voir s'il y a des réponses aux questions posées? Les mesures prises ne suffisent jamais aux gens de l'opposition. Vous savez, peu importe les mesures prises, elles ne leur suffiront jamais.

Comme je l'ai mentionné hier, la Santé publique et le médecin-hygiéniste en chef ont été mobilisés pour répondre aux questions des médias. Un nombre important de questions sont posées, sous forme écrite, et il faut effectuer beaucoup de recherches pour que des renseignements exacts soient fournis en retour. Je suis donc ravi de constater que le médecin-hygiéniste en chef a décidé de se mettre aujourd'hui à la disposition des médias.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, les gens sont de plus en plus préoccupés et veulent s'informer et obtenir des renseignements de première main, mais le ministre se contente de donner des conseils du genre : portez un masque si vous le souhaitez, lavez-vous les mains ou éternuez dans votre manche. Pendant ce temps, il met son médecin-hygiéniste en chef à l'écart.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Comme vous le savez, les températures augmentent, les vacances approchent et les gens se déplaceront à l'intérieur, ce qui accroîtra probablement la propagation des virus. Or, comme je l'ai dit hier, plus les gens du Nouveau-Brunswick sont informés, mieux ils peuvent prendre des décisions concernant leur santé afin de se protéger et de protéger leurs proches. Que prévoit le gouvernement actuel au cas où la situation s'aggraverait? Y a-t-il un plan qui doit être activé au Nouveau-Brunswick? Quelle situation incitera le gouvernement à agir?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le gouvernement actuel agit tous les jours, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour protéger les gens. Nous travaillons avec les RRS, qui sont chargées du déroulement quotidien des activités liées à la santé et de la prestation de soins pour les gens qui en ont besoin au Nouveau-Brunswick.

J'ai donné une liste de mesures à prendre en fonction des renseignements provenant de la Santé publique. Je pourrais reprendre cette liste et y ajouter des éléments, mais il demeure que les gens doivent évaluer le risque les concernant. S'ils ne se sentent pas à l'aise ou s'ils sont malades, ils peuvent rester chez eux. Ils peuvent prendre leur température pour voir s'ils ont de la fièvre et, si c'est le cas, ils doivent prendre des mesures.

Encore une fois, les gens de l'opposition ne semblent pas satisfaits du fait que, jour après jour, le gouvernement travaille avec nos fournisseurs de soins de santé, qui sont quotidiennement à l'oeuvre afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick. Cela ne suffit jamais à l'opposition. Une telle discordance est vraiment dommage, car nous tenons à remercier tout le personnel de la santé de notre province de l'excellent travail qu'il fait.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je vais parler de la situation des urgences. Nous continuons à voir et à entendre des histoires d'horreur qui touchent des gens qui doivent attendre longtemps aux urgences. Des gens dorment à même le plancher. Aujourd'hui, une autre histoire a été rapportée. Une mère a dû se rendre au service des urgences de trois hôpitaux différents pour obtenir des soins.

Au cours des dernières semaines, nous avons vu des éditoriaux signés par différents professionnels de la santé. La D^{re} Linda LeBlanc a écrit, dans les médias locaux, des observations contenant des idées sur la façon dont nous pouvons régler la crise que traverse le système de santé. Elle a indiqué que, compte tenu des suppressions de lits dans des hôpitaux et dans des foyers de soins ainsi que de la fermeture de services des urgences en raison d'un manque de personnel, les gouvernements doivent donner aux médecins de famille la possibilité de travailler au sein d'équipes multidisciplinaires. Il s'agit d'une suggestion clé que nous avons présentée dans notre rapport intitulé *Une série d'idées pour arrêter l'hémorragie dans les soins de santé*. Le Syndicat des infirmières et infirmiers a en outre formulé des observations dans lesquelles il est aussi question de mettre sur pied des cliniques — d'accorder au personnel infirmier praticien des privilèges et d'établir des cliniques axées sur de tels soins. Quelles sont les mesures urgentes prises par le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gouvernement actuel pour lancer plus d'initiatives concernant les centres de soins multidisciplinaires afin d'alléger les pressions qui s'exercent sur nos urgences?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le gouvernement est bien conscient de l'urgence en matière de santé, et c'est pourquoi nous agissons. Nous agissons au jour le jour. Nous savons que les demandes sont très, très élevées, et c'est pourquoi nous avons cherché à répondre aux besoins au moyen d'autres options comme le service eVisitNB, lequel a été utilisé par 800 personnes en une journée, ce qui est considérable. Nous savons que cela ne règlera pas tout en matière de santé, mais le service permet de répondre à certains besoins. Nous avons activé le registre Accès Patient et mis en oeuvre le programme Lien Santé, ce qui permet d'assurer un lien entre des patients et des services cliniques un peu comme les gens de l'opposition le proposent maintenant. Les patients peuvent accéder aux services, recevoir un traitement et, grâce à un dossier centralisé, obtenir les soins de suivi nécessaires. Cette mesure a permis de réduire considérablement la liste d'attente des personnes sans médecin, laquelle est passée à 54 000 personnes. Cela ne suffit toujours pas — nous le savons — et nous poursuivons le travail.

[Original]

LANGUES OFFICIELLES

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je me tourne maintenant vers le premier ministre, qui nous a assuré, au cours de la dernière semaine et des derniers mois, qu'il n'affaiblirait pas ou ne supprimerait pas les droits linguistiques dans sa révision de la *Loi sur les langues officielles*.

J'ai du mal à comprendre sa stratégie pour gérer sa relation avec les francophones de la province, alors qu'il a nommé au comité de révision l'ancien chef de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick, et que ce dernier, cette semaine, a reconfirmé sa position envers les langues officielles. Le premier ministre parle d'abolir l'immersion en français et il menace d'éliminer le poste de commissaire aux langues officielles. Nous apprenons maintenant qu'il cherche des moyens de contourner la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles*.

Qu'essayez-vous d'accomplir, Monsieur le premier ministre? Ce n'est certainement pas l'unité dans la province. Si c'est une stratégie, ce n'est pas la bonne. Pourquoi prendre une telle approche de division qui crée des troubles dans la province, et ce, sans raison?

Vous devriez être fier de marquer de votre empreinte les droits linguistiques comme l'on fait ceux qui vous ont précédé, non pas en les supprimant ou en honorant votre promesse électorale de 1989, mais en apportant des améliorations. Pourquoi agissez-vous de la sorte, Monsieur le premier ministre?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, la discussion ici ce matin avec le chef de l'opposition est intéressante du fait que les propos des gens de l'autre côté de la Chambre n'ont aucune substance, car aucune de leurs observations n'est vraiment substantielle. Il n'y a eu aucune érosion des droits. Il n'y en aura aucune, et c'est clair. Les gens d'en face peuvent donc apporter des nuances, lancer des insinuations, faire preuve d'alarmisme et tenir un débat continu, mais aucun élément n'est substantiel.

Pour une fois, Monsieur le président, ne serait-il pas intéressant que de véritables faits soient présentés qui justifieraient les observations faites aujourd'hui? Il est regrettable que nous ne puissions pas avoir une discussion ouverte dans notre province. Il est regrettable que nous voulions simplement faire taire tout le monde qui n'est pas d'accord ou dont l'opinion diverge de la nôtre. Eh bien, Monsieur le président, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que la diversité est importante dans notre province. Nous croyons que, en communiquant tous entre nous et en comprenant la position de l'autre, nous bâtissons une province meilleure, et tel est notre but.

[Original]

TRANSPORT DES ÉLÈVES

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre veut des faits, alors en voici d'autres. Hier, nous avons appris que le gouvernement conservateur envisage un système d'autobus scolaires privés et bilingues au Nouveau-Brunswick, ce qui contreviendrait à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui garantit le droit à l'éducation dans la langue de la minorité. Les Conservateurs envisagent l'élimination de la dualité linguistique dans le transport scolaire, et, en plus, il y a une date sur les documents obtenus, qui indiquent que le tout débiterait en septembre 2023, donc à la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le premier ministre, la population est extrêmement inquiète, alors pouvez-vous me dire clairement si vous mettez en place ce nouveau système d'autobus scolaires privés et bilingues?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Dans le message, Monsieur le président, il n'y a aucune indication d'un échéancier qui permettra de dire...

Oui, nous cherchons à savoir si nous pouvons travailler avec les municipalités, comme d'autres personnes le font dans d'autres provinces. Serait-il possible d'avoir un service d'autobus bilingue dans les grandes villes de notre province? Pourrions-nous aider les grandes villes à financer leurs services d'autobus de façon plus économique, puisqu'elles comptent un plus grand nombre de personnes, un plus grand nombre d'enfants et un plus

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

grand nombre de personnes qui prennent l'autobus, comme c'est le cas dans d'autres grandes villes?

Savez-vous quoi? Savez-vous quel problème se présente à nous, Monsieur le président? Le SCFP a présenté sa proposition concernant les augmentations de salaire. La moyenne est de 25 %, soit 30 % la première année, 28 % la deuxième année et 22 % l'année suivante. Monsieur le président, comment une telle proposition peut-elle être considérée comme raisonnable? Je ne sais pas trop ce qu'en penseraient les gens d'en face, mais nous devons chercher des façons de faire les choses autrement, car c'est tout ce que nos moyens nous permettront. Voilà pourquoi nous envisageons toutes les possibilités.

Néanmoins, aucun échéancier n'est prévu. Les propos sont encore une fois dénués de substance. Il s'agit simplement d'une autre tactique alarmiste visant une pratique courante. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, nous avons rarement vu un premier ministre qui ne comprend pas les lois et qui ne comprend pas la *Loi sur les langues officielles*. Il ne comprend même pas le concept de la dualité linguistique au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue. Il explore des voies d'action qui seraient très, très, très dangereuses légalement. Il n'arrête pas de nous dire que nous semons la discorde ; c'est lui qui la crée.

Nous voulons une province unie, juste et équitable, et ce premier ministre nous divise. Dans son caucus conservateur, il n'y a pas un parlementaire du côté du gouvernement pour se lever et pour nous défendre. En face, vous êtes tous silencieux. Il n'y en a pas un pour nous défendre et pour défendre la *Loi sur les langues officielles*. Il n'y en a pas un pour défendre la dualité linguistique. On entend que d'autres documents circulent. Quelles sont vos intentions à cet égard?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Au contraire, Monsieur le président.

[Traduction]

L'examen en tant que tel et le travail qui a été fait avec les grandes villes, je ne sais pas... Le tout a été examiné il y a peut-être un an environ. Les représentants des grandes villes étaient enthousiastes, Monsieur le président — les représentants des grandes villes. Je parle des trois grandes villes qui ont un système d'autobus. Il y avait peut-être même une quatrième ville qui a un système d'autobus. Les représentants des villes étaient enthousiastes à l'idée de déterminer comment compenser le coût du transport collectif.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Aucun droit constitutionnel n'a été violé, et aucun ne le sera. Nous continuerons à bâtir notre province en misant sur deux groupes linguistiques qui permettent d'assurer la viabilité économique et l'avenir culturel de notre province. Tout le reste n'est qu'une prise en considération des moyens qui nous permettront de continuer à croître et à prospérer sur le plan économique et à survivre dans chaque collectivité de la province. Monsieur le président, si le groupe d'en face a peur d'examiner les moyens possibles non seulement de respecter nos obligations constitutionnelles, mais aussi de favoriser la croissance dans notre province, c'est une vraie honte.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Étant donné que le premier ministre évoque les grandes villes et les municipalités, je me demande si le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale est au courant de cela. Le premier ministre a-t-il fait des consultations auprès des municipalités ou est-ce que, encore une fois, tout a été fait en cachette? Que se passe-t-il avec cela? D'ailleurs, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, qui est responsable de l'éducation de nos enfants, doit comprendre, je l'espère, contrairement au premier ministre, le concept de la dualité.

J'aimerais savoir, Monsieur le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, quelle est votre position sur les autobus scolaires bilingues et privés. En effet, hier, on a cru entendre que vous seriez d'accord avec ce concept. Alors, je vais vous donner la chance de vous lever et de dire publiquement si vous êtes pour ou contre ces autobus scolaires bilingues et privés.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la question...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : La raison pour laquelle j'ai pris la parole, c'est que les questions suivantes ont été posées : Les municipalités étaient-elles au courant de cela? En outre, quelles discussions ont été tenues? Monsieur le président, j'ai discuté directement avec des représentants de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick, il y a probablement un an ou deux. Nous avons discuté des possibilités et des avantages pour les villes, et le transport en faisait partie, car les représentants envisageaient une viabilité et une capacité accrues au sein de leur système afin de servir davantage de personnes dans leur collectivité et dans leur ville.

Questions orales

Encore une fois, il s'agit d'une conversation dans le cadre de laquelle il ne faut pas restreindre ses réflexions. Il ne faut pas limiter ses réflexions. Il faut se demander : Comment gérer la situation et avancer ensemble pour servir au mieux les intérêts de la collectivité tout en assurant, et je le répète, la protection de tous les droits et obligations constitutionnels? Il n'y a aucune marge de manoeuvre à cet égard. Il s'agit d'un droit constitutionnel non seulement dont nous sommes fiers, mais aussi que nous exerçons, et nous continuons d'en être fiers.

FINANCES DU GOUVERNEMENT

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au ministre des Finances. Plus tôt cet automne, le ministre du Développement de l'énergie a annoncé l'instauration d'un programme de 30 millions de dollars visant les mini-thermopompes biblocs. Plus tôt cette semaine, le ministre des Finances a parlé, dans l'une des réponses qu'il m'a fournies, d'un programme de 400 millions de dollars visant les mini-thermopompes biblocs et l'isolation. Il s'agit d'une différence de 370 millions. Le ministre peut-il expliquer la différence?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je vous remercie beaucoup de la question. J'en suis reconnaissant au député d'en face. Le programme a toujours été important, et, à ce titre, nous avons prévu l'approbation d'une certaine somme en sachant très bien qu'il s'agirait d'un programme important. Hier, j'ai parlé aux médias dans la rotonde. J'ai confirmé de façon très directe que nous veillerions à ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick fasse en sorte que le programme soit déployé et financé en conséquence.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Nous avons renforcé les capacités au sein du réseau d'entrepreneurs. L'offre est disponible, et le gouvernement sera là pour financer le programme de sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick qui y sont admissibles en bénéficient et qu'il réponde à leurs besoins.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, j'ai posé plus tôt cette semaine une question au ministre des Finances au sujet de son rapport du deuxième trimestre. Un programme de 30 millions de dollars visant les mini-thermopompes biblocs avait précédemment été annoncé, et, dans sa réponse, le ministre a parlé d'un programme de 400 millions de dollars. Aucune annonce n'a été faite au sujet d'un programme de 400 millions. Pouvons-nous obtenir les détails à cet égard? Je reprendrai sa réponse : « Que dire de l'investissement de 400 millions de dollars visant les thermopompes et l'isolation? »

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Que dire de cela? Que dire de cela? » Eh bien, Monsieur le président, que dire de cela? Qu'en est-il donc?

(Exclamations.)

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Que dire de cela? Voilà.

Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Comme mon collègue l'a dit, nous vérifierons l'admissibilité des gens. Les gens du Nouveau-Brunswick qui sont admissibles au programme en bénéficieront assurément. Voilà l'essentiel. Si une personne du Nouveau-Brunswick est admissible au programme, elle en bénéficiera. Voilà ce dont a besoin la province, et voilà ce que fait le gouvernement : il honore ses promesses.

Les gens ont aussi besoin d'aide en ce qui concerne le mazout. Les gens ont aussi besoin d'aide en ce qui concerne la nourriture. Je peux vous dire que la prestation pour le carburant et la nourriture sera renouvelée sous une forme très semblable au programme que nous avons au printemps dernier. Nous examinons différentes façons d'aider tout de suite les gens du Nouveau-Brunswick.

En outre, nous examinons différentes façons d'aider les gens du Nouveau-Brunswick dans l'avenir. Il ne s'agit pas seulement du présent. Si nous entrons en récession — de grâce, que nous soyons épargnés —, on s'attend à ce qu'elle dure un certain temps. Même l'*Acadie Nouvelle* a affirmé que notre excédent pourrait être notre façon de faire face à la prochaine récession.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, 30 millions de dollars ont été annoncés, et il reste apparemment 370 millions pour l'isolation. Cela représente 38 300 000 rouleaux roses de fibre de verre. J'espère que le ministre a appelé Home Depot pour les réserver, car cela représente beaucoup de rouleaux de fibre de verre.

Quand j'ai posé la question, elle portait sur les dépassements de coûts au sein du ministère, lesquels s'élevaient environ à 167 millions de dollars. Le ministre m'a-t-il fourni une réponse au sujet des dépassements de coûts à l'aune d'un programme qui n'a même pas encore été annoncé? J'essaie de savoir quelles ont été les dépenses consacrées aux nouveaux programmes au cours des deux premiers trimestres, et il parle d'un programme imaginaire dont nous entendrons parler un jour. Sa réponse n'en est pas une. Revenons à la question initiale : Quels nouveaux programmes le gouvernement a-t-il créés à l'aide des 167 millions de dollars, et quelle part a été consacrée aux dépassements de coûts? Quelle part?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, c'est incroyable. Je ne comprends pas la question du député d'en face.

[Traduction]

La question est difficile à comprendre. Je comprends peut-être un peu que le député d'en face prenne la parole pour critiquer et remettre en cause un ministère, une entreprise de service public et un ministre des Finances, lequel affirme que le gouvernement du Nouveau-Brunswick assurera la prestation d'un programme qui bénéficiera à 35 000 ménages au Nouveau-Brunswick. Ai-je entendu le député d'en face critiquer le tout et s'en plaindre? Nous avons compris dès le début que nous commencerions par établir le programme, le faire évoluer et le mener à terme pour faire en sorte qu'il donne les résultats escomptés pour les gens du Nouveau-Brunswick.

J'en ai parlé longuement hier quand j'ai dit que nous devions examiner le résultat final et nous demander si nous allions l'atteindre. Travaillons ensemble. Nous savons que des coûts sont liés à la prestation du programme, et nous sommes disposés à répondre aux attentes, Monsieur le président.

[Original]

TRANSPORT DES ÉLÈVES

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Vu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a pas eu la chance de se lever, je vais poser ma question directement à ce dernier. Ma question porte sur le dossier des autobus scolaires bilingues.

C'est clair que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* protège le droit à la dualité et à l'enseignement en français. Il y a même l'arrêt Beaulac, à la Cour suprême, qui va encore plus loin et qui dit que cet article doit être interprété de façon ouverte pour protéger les environnements éducatifs autour de tout cela.

Donc, ma question pour le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est la suivante : Êtes-vous d'accord, vous qui avez la responsabilité de protéger la dualité en éducation, avec l'idée d'avoir des autobus scolaires bilingues dans cette province?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est un affront personnel que je vois ici ce matin d'avoir indiqué que nous sommes en train de commettre un génocide culturel contre les gens de l'Acadie. Je ne peux pas croire ce que j'entends. Je défendrai toujours les droits

Questions orales

linguistiques qui sont protégés par la Constitution canadienne et par la *Loi constitutionnelle de 1867* — toujours. Donc, cette idée d'examiner ce qui va se passer dans les villes où, je crois, tout le monde prend l'autobus, ce n'est pas quelque chose de différent. Mais, on ne va pas examiner la question des autobus bilingues ; c'est de l'histoire ancienne. Je peux retracer mes racines familiales jusqu'en 1755, au moment de la déportation des Acadiens. Merci.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Quelle réponse, Monsieur le président. Pourtant, hier, pendant une discussion en privé avec le ministre, il m'a dit que l'idée d'avoir des autobus scolaires bilingues était très bonne. Je n'étais pas le seul parlementaire assis à côté de lui. Alors, il peut dire ce qu'il veut aujourd'hui, mais, lors d'une discussion en privé, il a dit que c'était une excellente idée. En fait, pour le citer, il a dit que c'était une merveilleuse idée.

Maintenant, en ce qui a trait aux enfants qui devront prendre les autobus scolaires bilingues du ministre, que ce soit dans une ville ou ailleurs, le ministre va-t-il s'assurer, si c'est le cas, que tous les chauffeurs d'autobus scolaires des villes seront bilingues pour accommoder les enfants? Êtes-vous en train de nous dire que vous allez nous assurer que tous les chauffeurs d'autobus scolaires à Fredericton, à Saint John et à Moncton devront être bilingues? Êtes-vous en train de nous dire que vous voulez mettre à la porte les chauffeurs unilingues?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Les conversations auxquelles vous faites allusion n'ont pas eu lieu en privé, évidemment. Je pensais qu'il s'amusait. Je n'étais pas sérieux. Ce n'est pas qu'on n'a aucun contrôle sur les chauffeurs des autobus dans les villes. Ce qu'on peut contrôler, c'est le système de transport des élèves qui prennent l'autobus dans notre province. Alors, on va s'assurer de ne pas avoir des autobus bilingues. À un moment donné, n'avons-nous pas discuté de cela? Personnellement, je n'ai aucune intention d'en discuter. Je suis prêt, comme je l'ai dit hier soir au président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, à protéger les droits.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

ÉNERGIE NB

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président. Hier, le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie nous a présenté tout un spectacle pendant la période des questions. Les observations substantielles sont inutiles lorsque l'on est passé maître dans l'art de danser sur la corde raide. Une très simple question a été posée sur les raisons pour lesquelles le gouvernement du Nouveau-Brunswick prêterait à Énergie NB une somme totale de 200 millions de dollars. Énergie NB utilise-t-elle les fonds mystères pour des projets d'infrastructure ou les utilise-t-elle pour couvrir des coûts d'exploitation? Elle ne les utilise manifestement pas pour acheter l'équivalent de 200 millions de dollars en thermopompes et en isolation. Encore une fois, voici ce que je demande au ministre : Pourquoi le gouvernement du Nouveau-Brunswick a-t-il prêté 200 millions de dollars à Énergie NB?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, à l'intention du député d'en face, je dirais qu'il s'agit d'un exemple illustrant parfaitement les propos que j'ai tenus hier soir à l'Assemblée législative lorsque je parlais des tentatives de tirer les ficelles pour inventer un récit qui ne décrit pas les faits, ne reflète pas la réalité et vise à brosser un tableau déformé de la situation. Si le député d'en face avait même une connaissance superficielle de la façon dont fonctionne la société de la Couronne dans le contexte du ministère de l'Énergie et de ce qui relève du gouvernement, il se rendrait compte que, à court terme, il s'agissait... Il a cité hier la mesure législative qui permet les échanges qui ont lieu chaque année de part et d'autre pendant certaines périodes sur le plan transactionnel.

Le député d'en face devrait peut-être demander à sa chef comment se déroulait le processus lorsqu'elle conseillait l'ancien premier ministre de la province, Brian Gallant, car il s'agit d'une situation transactionnelle qui se produit tout le temps. Tenter de tirer des gains politiques minables de la situation... Vous qui êtes de l'autre côté devriez avoir honte.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président. Lorsque le ministre a pris part à une mêlée de presse hier et qu'un journaliste lui a posé une question au sujet de la somme de 200 millions de dollars, il est un peu préoccupant que le ministre ait répondu qu'il n'en était pas au courant. Pour qu'un décret en conseil soit signé par la lieutenant-gouverneure, diverses étapes doivent être franchies : Premièrement, votre personnel doit rédiger le MCE ; deuxièmement, le ministre doit signer le MCE avant son envoi au Cabinet ; troisièmement, le Cabinet doit discuter puis approuver ce qui est proposé. Ensuite, le décret est acheminé au cabinet du lieutenant-gouverneur, et il est signé. Me dites-vous que vous ignoriez totalement à quoi était destinée la somme de 200 millions de dollars? Vous avez eu trois occasions, Monsieur le ministre — trois occasions —, d'apprendre pourquoi Énergie NB demandait le prêt en question. Voici donc ce que je vous demande : Pourquoi avez-vous répondu au journaliste que vous ignoriez à quoi servait le prêt?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, si le député d'en face pense un seul instant qu'il s'agissait d'un chèque de 200 millions de dollars pour un seul élément, il se trompe lourdement. Or, vous savez, je sais que les Libéraux ont fait un chèque de 70 millions de dollars pour un projet de pont ne menant nulle part qui s'est terminé en gâchis ; donc, ils pensent peut-être que leur habitude d'émettre de gros chèques qui ne mènent à rien est chose courante. Il s'agit d'une situation où un prêt est prévu et versé pour diverses raisons. Si je suis là à parler, je n'ai pas le temps d'énumérer tous les éléments concernés.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Il ne s'agit pas d'un chèque qui signifie : Tenez, je peux payer la facture du dîner aujourd'hui ; voilà, nous vous avançons l'argent.

Le prêt ne couvre pas qu'un seul élément. Il s'agit d'un processus transactionnel qui a lieu chaque année, et je m'attendrais à ce que le député d'en face se renseigne mieux que cela, Monsieur le président.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, les actionnaires d'Énergie NB, soit les gens du Nouveau-Brunswick, méritent des réponses et de la transparence. Ils supportent le fardeau de la dette de 5 milliards de dollars d'Énergie NB et sont maintenant aux prises avec une augmentation de 8,9 % des tarifs sur leur facture d'électricité. Un projet de remise à neuf du barrage de Mactaquac d'une valeur de 4 milliards de dollars est prévu, et les gestionnaires d'Énergie NB et le ministre proposent aux employés un programme de préretraite d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Énergie NB n'a toujours rien proposé en ce qui a trait à sa vision pour l'avenir.

Le ministre savait-il à l'avance à quoi le prêt était destiné, ou le premier ministre a-t-il forcé le ministre à signer le document, comme il l'a fait pour la lettre à l'intention de la CESP? Voici ce que je demande au ministre de l'Énergie : Pourquoi cache-t-il les raisons qui motivent le prêt de 200 millions de dollars?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, les inepties que débite l'opposition ce matin touchent un creux historique. Les parlementaires de l'opposition ne peuvent pas nous atteindre lorsqu'il est question de débattre d'une politique économique. Ils ne peuvent pas nous atteindre lorsqu'il est question de poser de simples questions ; ils essaient donc de viser bas en posant une telle question. Le député d'en face sait ou devrait savoir que la province emprunte de l'argent au nom de l'entreprise de service public pour lui permettre de tirer parti de diverses possibilités. La province n'entre pas dans les détails à cet égard.

Questions orales

Or, le député d'en face souhaite-t-il faire un retour en arrière sur toutes les années où cela s'est produit, c'est-à-dire les fois où des sommes ont été empruntées ou remboursées? Il s'agit d'un processus transactionnel annuel qui se produit, où la province, en tant qu'actionnaire, s'efforce d'emprunter au nom de l'entreprise de service public. Il est évident qu'un manque de connaissances en affaires, de connaissances sur le rôle d'actionnaire et, évidemment, d'expérience en gouvernance sous-tend les questions du député d'en face, et je lui suggère de faire un peu plus de recherche avant de prendre la parole sur un sujet aussi grave.

[Original]

LANGUES OFFICIELLES

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je vais revenir avec une question pour le premier ministre. D'après ses réponses, il ne semble pas comprendre les droits linguistiques ou bien il sait ce qu'il fait.

Je vais lui demander ceci : Connaît-il bien la signification du paragraphe 16.1 (1) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui prévoit que la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et à des institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion? Connaît-il aussi la signification du paragraphe 23 (1) concernant la langue d'instruction, qui indique que la population canadienne a le droit d'y faire instruire ses enfants dans sa langue?

Quelle est l'interprétation du premier ministre de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des droits linguistiques, Monsieur le président, étant donné que, d'après ses réponses, il ne semble pas les comprendre? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit, je pense que je comprends très bien. Non seulement je comprends, mais je suis aussi obligé de veiller à ce que nous parvenions au respect des droits et à ce que nous favorisions et soutenions les droits. Nous avons dit ici que rien ne menaçait les droits constitutionnels. Il n'y a pas de menace, et aucun élément du dialogue en cours n'indique que quelque chose a changé. Monsieur le président, rien n'a changé — rien n'a changé. Nous attendons le rapport, dont la publication aurait lieu dans les prochaines semaines. L'opposition le saura le moment venu : D'accord, nous allons de l'avant avec des recommandations des commissaires.

Toutefois, les propos selon lesquels il y aurait une quelconque érosion des droits ou des obligations constitutionnels sont dépourvus de fondement. Nous continuerons, comme le ferait tout gouvernement qui demeure au pouvoir dans la province, à favoriser le soutien,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

et nous serons obligés de respecter les droits constitutionnels dont nous sommes si honorés de jouir. Nous sommes des gens qui habitons dans une province unique. Nous sommes meilleurs lorsque nous sommes ensemble. Faisons en sorte que cela reste ainsi.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.